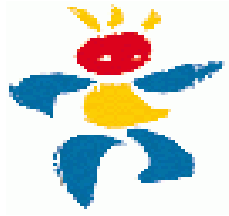




SE-UNSA
17 Rue Lafayette
32000 AUCH



SNUIPP-FSU
Chemin de la Réthourie
32000 AUCH

Auch le 26 octobre 2011

Monsieur Daniel ADOUE
Rédacteur en chef de
La Dépêche du Midi Gers
7 avenue Yser
32000 AUCH

Monsieur,

Dans son édition départementale de jeudi 20 octobre 2011, La Dépêche du Midi relaie sans discernement les accusations de parents à l'encontre d'une maîtresse de maternelle du Gers. Sans aucune preuve, le journal discrédite l'enseignante et laisse à penser que des enfants seraient en danger dans l'école citée. L'information mise à la une de La Dépêche a été reprise en boucle par les médias locaux et nationaux, toute la journée de jeudi et dans les jours qui ont suivi. Quoi qu'ait pu écrire votre journal depuis, le mal est fait.

Déjà, au mois d'octobre 2005, La Dépêche avait sali l'honneur d'une enseignante de Mauvezin en utilisant le même procédé. Cette expérience aurait dû vous conduire à la prudence. Cette collègue attend toujours vos excuses publiques.

Nous n'acceptons pas cette dérive médiatique qui place désormais chaque citoyen en situation d'accusé sur simple dénonciation. Pour nos organisations syndicales, les fautes professionnelles graves, quand elles sont avérées, doivent être sanctionnées. Mais la présomption d'innocence doit absolument être respectée ! C'est un principe fondamental, garant des libertés individuelles, et qui doit s'appliquer à tout un chacun. Aucun journaliste de La Dépêche n'accepterait un tel dénigrement pour lui-même ou un membre de sa famille.

Nous le redisons : quoi qu'écrive votre journal depuis le 21 octobre, le mal est fait et il faudra du temps avant que les cicatrices ne se referment.

Après celui de ses collègues, celui de nombreux parents d'élèves, nous assurons l'enseignante de notre soutien. Une pétition de soutien et de protestation est en cours de signatures.

Nous condamnons très fermement le procédé indigne et dangereux de la rédaction départementale de La Dépêche :

- qui encourage la diffamation ;
- qui salit sans preuve une personne qui a droit au respect de la présomption d'innocence ;
- qui ignore les conséquences de ses accusations publiques.

Jean-Marie LAUMENERCH



Betty JEAN DIT TEYSSIER

